



## Municipalité de Sainte-Sabine

7 MAI 2026



**Municipalité Sainte-Sabine**  
185 rue Principale  
Sainte-Sabine, Qc  
J0J 2B0

**Téléphone**  
450-293-7686

**Télécopie**  
450-293-7604

**Adresse électronique**  
[administration@stesabine.ca](mailto:administration@stesabine.ca)

**Site internet**  
[www.stesabine.ca](http://www.stesabine.ca)

**Heures d'ouvertures**  
Lundi au jeudi  
De 8h à 12h et 13h à 16h30

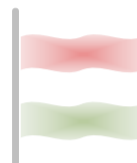


### SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil aura lieu **lundi le 1<sup>er</sup> juin 2026**,  
20h à la salle du conseil au centre municipal.

### FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé le  
**lundi 18 mai 2026** en raison de la  
Journée nationale des Patriotes.



### RAPPEL - COMPTE DE TAXES

Le premier versement le 16 mars 2026  
Le deuxième versement le 22 juin 2026  
Le troisième versement le 17 août 2026  
Le quatrième versement le 19 octobre 2026

### BIBLIOTHÈQUE

Le service est gratuit pour les résidents de Sainte-Sabine.

Les heures d'ouverture sont :

- **mercredi** : 13h30 à 17h00 et 19h00 à 20h30
- **vendredi** : 19h00 à 20h30.

### COLLECTES DES MATIÈRES ORGANIQUES

La fréquence de la collecte des matières organiques sera modifiée  
hebdomadairement à compter du 7 mai jusqu'au 12 novembre 2026. Veuillez-vous  
référer au calendrier distribué en début d'année.

### COLLECTE DES GROS REBUTS

Une collecte des gros rebuts est prévue le **lundi le 6 juillet 2026**. Vos rebuts devront  
être déposés en bordure de la route **24h avant le jour** de la collecte et empilés de  
façon ordonnée ou liés en paquets.

**DÉCHETS PERMIS** : meubles, électroménagers, tables, chaises,  
matelas, sommiers, fauteuil, tapis, réservoir d'eau et articles de maison trop  
gros pour le bac vert, branches de 4 cm de diamètre et moins attachées.

**DÉCHETS INTERDITS** : produits dangereux, peinture, solvant,  
batteries, contenant de chlore, pneus, matériaux de construction, équipement  
informatique.

**Tous les déchets qui seront mis dans un sac à ordure et/ou dans une boîte de  
carton ne seront pas ramassés** étant donné qu'ils peuvent être mis dans le bac  
d'ordures ou le bac de recyclage.

Ce service a pour but de vous départir de gros objets et ne se veut pas un « ménage  
du printemps ». Les électroménagers, les chauffe-eaux et tout ce qui est en métal  
sont recyclables; ou revalorisables. Il serait donc préférable d'en disposer à  
l'Écocentre.

Une bonne façon de s'impliquer en tant que citoyen!

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME APPEL À CANDIDATURE

Conformément au Règlement concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme no. 2012-10-349,  
**la municipalité de Sainte-Sabine appelle à candidature un(e) citoyen(ne) intéressé(e) à s'impliquer au sein du comité.**

Le comité consultatif en urbanisme, formé de quatre citoyens et d'un élu, a pour mission :

1. D'assister le conseil dans l'élaboration de sa politique d'urbanisme;
2. D'étudier, en général, toutes les questions en matière d'urbanisme, de zonage, d'affichage, de lotissement et de construction que lui soumet le conseil ou l'inspecteur en urbanisme et en faire rapport au conseil;
3. D'élaborer des projets additionnels de normes de zonage, d'affichage, de lotissement et de construction;
4. D'entendre les demandes de dérogations mineures et faire des recommandations au conseil;
5. D'entendre les demandes relatives à des règlements spécifiques.

Les séances du CCU sont tenues au besoin et en règle générale, le mardi, après 18h00, au centre municipal.

Pour ceux et celles qui seraient intéressés à s'impliquer au sein de ce comité, un formulaire est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Pour de plus amples renseignements :

Veillez contacter M. Joao Barrote au (450) 293-7686 les mardis entre 8h30 et 16h

ou par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@stesabine.ca](mailto:urbanisme@stesabine.ca)



## SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Le conseil municipal remercie nos bénévoles qui œuvrent au sein de notre municipalité. Merci pour votre engagement, vous jouez un rôle primordial dans le succès de la municipalité et nous en sommes très reconnaissants.

## RAPPEL POUR LES ABRIS D'AUTO

La date limite pour enlever votre abri d'auto était  
**le 1<sup>er</sup> mai 2026.**

## VENTES DE GARAGE 2026

### **Aucun permis est nécessaire**

Les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire.

Les ventes de garage sont autorisées, entre 9h et 21h seulement les fins de semaines suivantes :

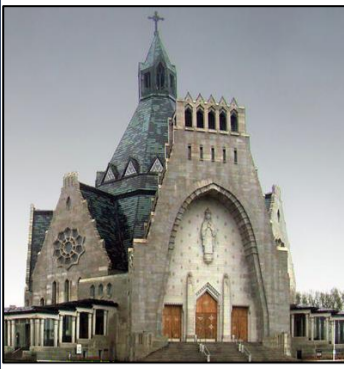
- **la Fête des Patriotes** (16, 17 et 18 mai) trois jours consécutifs (samedi, dimanche et lundi);
- **la 2<sup>e</sup> fin de semaine de juillet** (11 et 12 juillet) deux jours consécutifs (samedi et dimanche);
- **la Fête du travail** (5, 6 et 7 septembre) trois jours consécutifs (samedi, dimanche et lundi).

## CET ÉTÉ, JE SÉCURISE MA PISCINE

<https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles>

Le délai de la mise aux normes des piscines a été reporté au **30 septembre 2027**. Ce règlement s'adresse aux citoyens dont les installations ont été faites avant le **22 juillet 2010**. Pour vérifier la conformité de vos aménagements référez-vous à votre municipalité.





OBV  
BAIE MISSISQUOI



## LES MERCREDIS DE MAI À SAINTE-BRIGIDE

Depuis longtemps on disait que le mois de Marie est le mois le plus beau... Vous êtes donc invités à méditer en disant le chapelet tous les mercredis de mai à l'église à 19h00 suivi d'un temps libre d'adoration. Entrez par la porte de côté.

### PÈLERINAGES SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

Lundi 13 juillet 2026

Départ: 7h00 église Saint-Romuald – 7h15 église Saint-Césaire

Information : France Massé au 450-293-6439/ Michel Loiseau au 450-293-6986

Bonjour,

### La 3e édition du guide *Rives et nature* vient de sortir.

Fruit d'une collaboration entre le RAPPEL et Connexion Nature, cette édition mise à jour intègre les dernières connaissances scientifiques **pour aider les propriétaires et gestionnaires** à protéger les écosystèmes lacustres en aménageant des bandes riveraines.

La rive, ou bande riveraine, est la zone de transition entre le milieu terrestre et le milieu hydrique. Une bande végétalisée joue quatre rôles essentiels:

- Freiner les sédiments et prévenir l'érosion.
- Filtrer les polluants et nutriments.
- Rafraîchir le bord de l'eau par l'ombrage.
- Favoriser la biodiversité en offrant des habitats.

Le guide détaille des techniques adaptées à divers milieux : sols nus, rives exposées aux vagues, enrochements, murs ou gabions, et des méthodes peu coûteuses comme le bouturage (ex. saules, cornouillers) et prodigue de nombreux conseils pratiques pour y parvenir.

Pour télécharger gratuitement le guide :

<https://rappel.qc.ca/guides-didactiques/rive-et-nature-guide-de-renaturalisation/>

Bonne lecture et bon aménagement!

Julie Reinling

Biologiste, chargée de projet en mobilisation, concertation et communications

Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi

110 rue de la Rivière, Bedford, J0J 1A0

(438) 394-4966

[www.obvbm.org](http://www.obvbm.org)

[www.facebook.com/OBVBM](https://www.facebook.com/OBVBM)

### La Semaine de la santé mentale débute aujourd'hui!

Partout au Québec, les communautés se rassemblent pour renforcer ce dont tout le monde a besoin : des liens sociaux.

Parce que les liens sociaux ne sont pas un "plus". Ils sont un besoin humain fondamental et un levier concret pour améliorer le bien-être, renforcer la résilience et favoriser une meilleure santé mentale.

Des liens plus forts pour une meilleure santé mentale!

Créer des liens, c'est bien plus que socialiser.

C'est :

- se sentir vu, soutenu et considéré
- accéder à des ressources et à du soutien
- renforcer notre sentiment d'appartenance

Et surtout, c'est agir directement sur la santé mentale, la nôtre et celle des autres.

[La création de liens, ça part de vous! Accéder aux outils et idées pour agir.](#)

Ensemble, on peut renforcer les liens qui nous unissent.

Du 4 au 10 mai, passons à l'action!

# RAGE DANS LES PARAGES



La population des municipalités situées dans la zone de surveillance de la rage du raton laveur est invitée à signaler les animaux suspects suivants :

- les ratons laveurs, les mouffettes et les renards trouvés morts ;
- les ratons laveurs, les mouffettes et les renards très malades, moribonds, désorientés, anormalement agressifs ou paralysés.

La liste des municipalités situées dans la zone de surveillance de la rage du raton laveur se trouve sur le site Web suivant :

[www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca)

## Signalez un animal suspect :

1 877 346-6763

lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30  
mercredi de 10 h à 16 h 30



## Que faire en cas de morsure ou de contact avec la salive d'un animal suspect?

Pour la personne qui a été mordue ou qui est entrée en contact avec la salive d'un animal suspect, il est très important :

- de laver abondamment la partie touchée de son corps avec de l'eau et du savon pendant dix minutes ;
- de communiquer rapidement avec le service Info-Santé 8-1-1 ;
- de tenter de retrouver le propriétaire de l'animal, s'il y a lieu, pour connaître son nom et ses coordonnées.

## Avec qui communiquer en cas de doute?

### SERVICE INFO-SANTÉ 8-1-1

Si vous avez des doutes concernant une exposition possible à la rage, communiquez avec le service Info-Santé, accessible partout au Québec, en composant le 8-1-1.

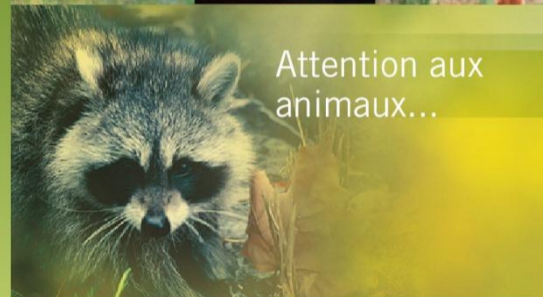
Photo du renard (volet 1) : MRNF  
Photo de la chauve-souris (volet 1) : M.B. Fenton  
Photo du renardeau (volet 6) : Pierre Pouliot, MRNF  
Photo du raton laveur et de la mouffette (volet 6) : Fred Klus, MRNF

Santé  
et Services sociaux  
Québec

18-277-0318 © Gouvernement du Québec, 2018

# RAGE

## dans les parages



Attention aux animaux...

ENSEMBLE  
on fait avancer le Québec

Québec

## LA RAGE ANIMALE

*La rage est une maladie mortelle qui peut se transmettre à l'humain d'un animal qui en est infecté.*

### Définition

La rage est une maladie mortelle causée par un virus qui s'attaque au système nerveux des mammifères, y compris les humains. Les animaux sauvages le plus souvent en cause dans la transmission de la rage sont les suivants : renards, mouffettes, chauves-souris et ratons laveurs. Les animaux domestiques (chiens, chats ou bestiaux) qui sont en contact avec un animal sauvage atteint de ce virus risquent d'être infectés à leur tour.

La rage est donc une maladie très grave qui peut se transmettre aux humains ; dès l'apparition des premiers symptômes, la mort est inévitable.

### Symptômes

Chez l'humain, la rage se manifeste d'abord par un engourdissement au site de la morsure causée par l'animal et de la fièvre. Ensuite, d'autres symptômes peuvent apparaître, comme des spasmes musculaires et de la difficulté à respirer.

*La vaccination contre la rage effectuée rapidement après une morsure ou un contact avec la salive d'un animal infecté prévient la maladie.*

### Mode de transmission

La rage se transmet par le contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie fraîche ou une muqueuse de l'humain (yeux, nez, bouche). Bien que ce contact soit généralement une morsure, la rage peut aussi être transmise, quoique rarement, par la griffure d'un animal infecté. Le virus n'est pas transmis à l'occasion d'un contact avec le sang, l'urine ou les selles de cet animal.

### Période d'incubation

La période d'incubation est l'intervalle de temps entre l'exposition au virus et l'apparition des premiers signes de la maladie. Généralement, chez les êtres humains, la période d'incubation varie de deux à huit semaines, mais elle peut être plus longue.

*Attention ! Méfiez-vous d'un animal qui présente un comportement anormal, il pourrait avoir la rage.*

### Comportements anormaux qui peuvent être observés chez les animaux infectés

#### Animal sauvage :

- l'animal se laisse toucher, a perdu la crainte de l'homme pour une raison inexplicable et se tient près des habitations ;
- l'animal d'une espèce nocturne est actif en plein jour, mais il ne peut s'enfuir ou voler ;
- l'animal présente une démarche chancelante et devient paralysé ;
- l'animal s'attaque aux personnes et aux animaux domestiques.

#### Animal domestique :

- l'animal a une perte d'appétit et, dans certains cas, il salive de manière excessive ;
- l'animal sociable devient agressif et tente de mordre des humains, d'autres animaux ou des objets ;
- l'animal à caractère agressif devient abattu et docile ;
- l'animal s'installe dans des endroits isolés ;
- l'animal a de plus en plus de difficulté à se déplacer, il devient paralysé en quelques jours et meurt rapidement.

### Que faire avec un animal suspect ?

#### Animal sauvage :

- Évitez d'approcher l'animal et signalez-le auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en composant le 1 877 346-6763.

#### Animal domestique :

- Si c'est votre animal domestique, isolez-le ou attachez-le et consultez un médecin vétérinaire. Si c'est un animal errant, prenez contact avec votre municipalité.

Si vous devez absolument manipuler l'animal, évitez les contacts directs. Portez toujours des gants épais. Sachez que l'analyse de détection de la rage se fait sur le cerveau de l'animal ; la tête doit donc être intacte.

## Soyez prudent !

- Ne nourrissez pas et ne caressez pas un animal sauvage, jeune ou adulte, même s'il a l'air inoffensif.
- N'adoptez pas un animal sauvage orphelin.
- Gardez votre chien, attaché ou en laisse, dans un endroit sécuritaire.
- Manipulez avec des gants votre animal domestique qui s'est fait mordre par un autre animal ; attachez-le ou isolez-le jusqu'à ce que vous ayez reçu les instructions d'un médecin vétérinaire.
- Avisez la municipalité de la présence d'un animal errant.
- Apprenez à vos enfants à ne pas approcher, toucher ou caresser des animaux sauvages ou des animaux de compagnie qu'ils ne connaissent pas.
- Surveillez toujours les enfants lorsqu'ils sont en présence d'un animal sauvage ou domestique.
- Ne touchez pas à un animal mort ou malade.
- Faites vacciner vos animaux de compagnie contre la rage.
- Lavez-vous les mains après avoir touché à un animal.

